

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 28 OCTOBRE.

Aujourd'hui à deux heures après-midi, L. A. R. le duc Alexandre et la duchesse de Wurttemberg sont arrivés dans notre ville et descendus à l'Hôtel de Russie. L. A. R. doivent continuer leur voyage dès demain, et quitteront Francfort entre 9 et 10 heures du matin. — On écrit de Hanovre, le 25 octobre : Le bruit court à l'instant que tous les anciens ministres viennent d'offrir leur démission, et qu'à premier jour le roi va publier une nouvelle patente.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 28 OCTOBRE.

Le comte Duval de Beaulieu est arrivé en Angleterre pour assister à la vente du haras de Hampton-Court. — M. O'Connell vient d'adresser à M. French, secrétaire de l'association générale pour l'Irlande, une lettre où il est dit : « J'ai l'intention de présenter deux motions le 31, à l'association générale. Je vous prie de les annoncer mardi prochain en mon nom. Je proposerai d'abord de nommer une commission qui sera chargée de vérifier et de constater les recettes et dépenses de l'association et de régler ses comptes, et je proposerai ensuite de dissoudre l'association elle-même. J'adopte cette dernière mesure avec quelque hésitation, mais je crois que nous sommes arrivés à une époque où nous devons manifester ainsi que nous sommes contents des améliorations qui ont été introduites dans le gouvernement de l'Irlande et que nous avons une entière confiance dans les intentions de notre gracieuse souveraine et de ses ministres... »

« Je suis convaincu que notre empressement à laisser entre les mains d'un gouvernement bien disposé en sa faveur, la cause du peuple irlandais, aura pour résultat de donner à toute agitation future qui deviendrait nécessaire, le caractère d'un mouvement auquel on nous forcera à recourir, puisque notre confiance dans les autres se trouverait trompée. » — Il paraît que des fonds sont arrivés d'Espagne, et que les veuves de soldats anglais ayant fait partie de la légion étrangère en ce pays ont été payées d'un trimestre et que les invalides en ont reçu un d'avance.

— On écrit de Lisbonne, 24 octobre : « La recomposition du ministère n'a pas encore eu lieu. Le vicomte Dos Antas n'est pas encore arrivé d'Oporto; mais j'apprends que la chute de cheval qu'il a faite l'a blessé plus sérieusement qu'on ne l'avait dit; il refuse au reste de prendre aucune part dans l'administration. »

« Le chevalier de Lima, dernier ambassadeur à Madrid, a été renommé à ces fonctions. Il est parti, il y a peu de jours, pour son poste avec son secrétaire, M. Leal. »

« Le lever qui devait être tenu le 19 courant au palais Adjuda, en l'honneur de la fête du jeune prince don Pedro d'Alcantara, n'a pu avoir lieu à cause de l'indisposition de S. M. le roi Ferdinand, qui est aujourd'hui tout à fait rétabli. »

### FEUILLETON.

#### LE PAYSAN.

Tous les biens physiques nous viennent de la terre; celui qui se penche incessamment vers la mère commune, pour lui arracher tous les principes d'existence, de plaisir et de luxe, n'a pas le temps, comme ceux qui en jouissent, d'élever un regard ou une pensée vers le ciel, d'où viennent les richesses morales. Mais il se ble qu'il comprenne instinctivement le prix immense de son grossier travail, par l'ardeur avec laquelle il s'y livre et par le caractère profond d'égoïsme et d'intérêt qui transpire ou se montre à découvert dans toutes ses actions, dans toutes ses habitudes.

L'homme attaché à la glèbe fut tour à tour considéré comme serf, puis comme exerçant la plus noble des professions et comme ennoblissant lui-même par le travail de ses mains. Ce jugement, comme tant d'autres, formulé d'avance par l'intention calculée de ceux qui le portaient, les patriciens d'une part, les philosophes de l'autre, ce jugement est faux de chaque côté, et n'a pas même la sauve-garde des erreurs sincères. A l'exception du sentiment poétique et du développement d'affection, le paysan possède à peu près toutes nos qualités et tous nos vices. Tout ce qui se fait à la ville se reproduit, sous une forme spéciale, aux champs et dans les villages. Haine, amour, commerce, trafic, intrigue, libertinage, politique, tout se retrouve sous le chaume, où nous avons introduit le droit électoral et la librairie à bon marché.

Un régiment arrive dans une sous-préfecture, et c'est, on ne l'ignore pas, un événement bien solennel, bien important pour un pays, que l'arrivée d'une garnison. C'est de l'argent et une distraction, tout ce qu'on désire en province. Sur la grande route, autour des auberges, la population de la ville et de la campagne s'assemble d'ordinaire et attend le passage du régiment, comme pour estimer au coup d'œil la valeur en écus de la marchandise qu'on lui envoie.

— C'est pas malheureux, disent des fermiers électeurs, buvant et fumant. Depuis le temps qui nous a promis ça pour nous faire voter!

— Qui ça? le député? C'est pas lui.

— Eh ben! eh ben! eh ben! p'têt que si, par exemple, monsieur le maire l'a ben dit qu'il a monté à la tribune pour ça plutôt dix fois qu'une!

— Est-ce qu'on monte à la tribune pour des intérêts locaux? Voyez les journaux. A c'te chambre-là, compère, on jasse très-bien sur les intérêts de la France, mais nenni point sur les chemins du Ferché!

« Les cortès se sont évidemment repenties de leur vote relatif à la chambre haute, et ont depuis fait tous leurs efforts pour diminuer le danger de cette mesure en donnant à la reine, à une majorité de 22 voix, le droit de veto, et en lui accordant par une majorité de 44 voix contre 17 le pouvoir absolu de proroger et même de dissoudre les cortès à son gré. »

Il est cependant à remarquer qu'il n'y avait pas plus de 60 à 70 députés, plusieurs s'étant à dessein abstenus de paraître. MM. Castro Pereira et Boveda insistent pour que l'on accepte leur démission et pour rendre les portefeuilles des affaires étrangères et de la guerre; mais n'ayant pas encore été remplacés, quoiqu'on parle de M. Garret et de M. le colonel Gestino, ils continuent à remplir les fonctions de leur ministère respectif. La reine continue à se tenir en-dehors des affaires publiques, et les ministres n'ont pas encore obtenu d'elle aucune entrevue. (Morn. Post.)

### FRANCE. — PARIS, LE 31 OCTOBRE.

On lisait hier soir dans la *Charte* de 1830 :

« Le ministre de la guerre a reçu aujourd'hui des nouvelles de Bone du 25; ces nouvelles annoncent les rapports du général Valée, qui ne sont pas encore arrivés à Paris. »

— Le *Constitutionnel*, qui est devenu depuis quelque temps l'organe avoué de M. Thiers, annonce aujourd'hui que l'ex-ministre s'est soustrait presque partout aux suffrages qu'on lui a offerts.

— M. Odillon-Barrot vient d'écrire à un de ses amis M. de Chambole, une lettre dans laquelle il développe ses opinions politiques. Il regarde comme passagère la dissidence qui s'est formée entre l'opposition constitutionnelle et le comité électoral. La monarchie constitutionnelle, dit M. Odillon-Barrot, fondée sur de larges institutions démocratiques, voilà notre religion politique. Nous y croyons, non comme à un fait qu'il faut bien respecter, non comme à une transition qu'il faut subir, mais comme à la seule forme de gouvernement possible dans notre pays parce qu'elle seule peut concilier ces deux grandes nécessités de notre état social : l'unité de la France et l'égalité, concilier la monarchie et la démocratie, repousser les hommes, combattre les doctrines qui tendent à établir entre l'une et l'autre un fauste conflit; tel a été, tel sera toujours le but de mes efforts et de ceux de mes amis. C'est là le drapeau de notre opposition constitutionnelle.

— La chambre du conseil a enfin rendu une ordonnance dans l'affaire du complot royaliste. Elle a décidé, le 23 de ce mois, sur le rapport de M. le juge d'instruction et conformément aux conclusions du ministère public, qu'il n'y a lieu à suivre contre MM. Berryer, de Genoude, Walsh, Nettement et de Bouquet. Elle a ordonné la continuation des poursuites contre un sieur Dubuisson, resté inconnu, et qui est l'auteur d'une lettre adressée à M<sup>me</sup> la duchesse de Berry.

— Nous remarquons aujourd'hui dans une des principales feuilles légitimistes, quelques réflexions assez curieuses sur le duc de Nemours. Nous avons été étonnés des éloges qu'elle veut bien accorder au fils de Louis-Philippe. « La prise de

— Toi, mal! Pascal, t'es un politique, c'est connu... mais c'est vrai, ça m'a fait l'effet que j'somme tous les jobards.

— T'as encore mis l'nez dessus, toi, père Chouquet.

— Pourquoi donc alors qu'il nous arrive des cuirassiers?

— Pourquoi que c'est un régiment qu'on veut faire bloquer, en l'éloignant un brin de Paris et du ministère, et que ceux de Rambouillet nous donnent leurs restes.

— Que ça fait donc? J'vendrons pas moins no'foin d'Arènes et no'vin du Temple.

— Et moi, ma paille d'Azai.

— C'est le père Rondeau qui a obtenu la fourniture.

— Ah ben! en voilà un qui lui a y mettra des pierres dans les bottes de foin!

— Plus souvent! Rondeau est un honnête homme comme toi-z-et-moi!

— C'est ben pour ça!

— Eh ben! oui, reprend plus bas le scrupuleux, mais ça ne se dit pas.

Ce petit dialogue, que nous avons surpris de nos deux oreilles, en temps et lieu, vous donne déjà la mesure du paysan considéré comme citoyen. Voulez-vous le voir dans sa famille et dans ses affections?

Il est six heures du soir, en octobre. Déjà l'air devient âpre, et les peupliers, jaunés par le fait, frissonnent au réveil de la bise. Dans la grande salle de la ferme, une table carrée, disposée le long des fenêtres, est symétriquement chargée d'une douzaine d'assiettes et de couvercles luisants. Devant la flamme rutilante de la haute et noire cheminée, la *maitresse* est accroupie, transportant d'une chaudière fumante dans une vaste terrine un ragout volumineux. Dans le coin de l'âtre, sur une chaise basse, à dossier gigantesque, duquel pendent les ciseaux et les poches de toile de la ménagère, un vieillard est assis dans une position régulière et immobile.

Sur ces cheveux d'un blanc de neige se dresse, comme une mitre, un chaud bonnet de laine bleue; il a une veste courte, un long gilet de ratine, une culotte de velours râpé et des bas rayés horizontalement. Ses poignets sont appuyés sur ses genoux, et ses mains ridées s'étendent vers la flamme; c'est le patriarcal de la famille, celui que, dans les idylles, on asséoit, avec de tendres hommages, sur le tronc de fleurs obliques, pour présider aux danses des pasteurs.

Cependant la fermière, qui est sa fille ou sa bru, ne s'en occupe pas plus que du chat pelotonné tout au fond de l'âtre ou du chien fauve qui médite assis devant les chenets. Elle va et vient, l'active et laborieuse femme, et ne fait attention à cette vénérable momie que pour lui dire :

Constantine, dit-elle, est un fait, un fait glorieux pour la France, glorieux pour le duc de Nemours. Il a du sang de Henri IV; il a donné un nouveau baptême à ce beau nom de Nemours que porta si haut le frère d'armes de Bayard. »

Nous trouvons en outre dans le même numéro, le passage suivant :

« Vous avez rendu justice à la bravoure de M. le duc de Nemours, et vous avez été dans le vrai; il est Bourbon; et ce n'est pas nous qui avons jamais nié le courage de cette noble race; le vieux parti libéral seul l'a calomnié. Dans cette grande famille, des jeunes hommes n'attendent pas d'être majeurs pour saisir l'épée; ils savent conquérir leur royaume comme Henri IV, ou le défendre comme Louis XIV. M. le duc de Nemours a fait preuve qu'il ne dégénère pas de ses aïeux, et j'aime à rencontrer un sujet d'éloges dans une époque où il y a tant à blâmer. »

On sait que le parti est maintenant divisé en trois nuances; les légitimistes purs partisans de Henri V, les légitimistes partisans du duc d'Angoulême, et ceux qui ont fait alliance avec les conservateurs. On prétend qu'un grand nombre de légitimistes se montrent plus disposés à se rallier au gouvernement, et on leur prête l'intention secrète d'amener quelque alliance matrimoniale entre la fille de la duchesse de Berry et un des fils de Louis-Philippe. (Corresp.)

Bulletin de la bourse de Paris du 31. — La plus grande activité n'a cessé de régner aujourd'hui dans les transactions sur le 3 p. c. C'était le jour de la réponse des primes, et cette réponse a donné lieu à un mouvement de hausse qui s'est effectué avant 2 heures 1/2; on a coté un instant le cours de 81 1/5.

Les valeurs industrielles, et surtout les chemins de fer, étaient en faveur.

Les valeurs espagnoles ont donné lieu à bien peu d'affaires. La liquidation du 3 p. c. français occupait presque exclusivement tous les membres du parquet; c'est après-d-main la liquidation des fonds étrangers; il y aura quelque mouvement sur les portugais, car sur l'actif espagnol il n'y a pas de jeu, puisque l'on ne fait plus d'affaires à termes sur cette valeur.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le journal ministériel complète ce soir la dépêche télégraphique commencée hier; nous la reproduisons en entier : Bordeaux, le 26 octobre 1837, 6 heures du soir.

« Par suite de l'affaire du 14, Espartero était parvenu à s'interposer entre le prétendant et Zariatéguy. Ce dernier est poursuivi par Lorenzo dans la direction de Villa Franca, tandis qu'Espartero, revenu de Barbado et Salas los Infantes sur Orotaria, où il était le 18, marchait sur don Carlos, qui se retirait par Gabaleda, sur la province de Soria. »

— On lit dans le *Journal des Débats* :

La nouvelle de la rentrée des carlistes en Navarre, qui nous était venue ces jours derniers par la voie de Saragosse, nous arrive aujourd'hui par celle de Bayonne. Ce n'est pas seulement don Carlos qui repasse l'Ebre, mais encore la division Zariatéguy et celle de l'Infant don Sébastien, c'est-à-dire presque toute l'armée carliste.

— Malgré les nouvelles données par quelques journaux de

— Prenez donc garde! vous brûlez vos souliers! faut-y n'avoir pas de raison! des souliers! de six francs la paire.

Et le vieux retire ses pieds sans mot dire.

Cependant les garçons arrivent du labour, les filles de l'herbage ou de la grange, le maître du marché. Ils sont huit, dix, douze. Les enfants sont la richesse du paysan. Ils arrivent :

— Bonjour, femme.

— Bonsoir, la maitresse.

Et pour le veillard, pas un salut, pas un signe.

Quelquefois seulement le fils aîné viendra, tournant le dos au feu, réchauffer ses vastes épaules, ses grosses mains et rôtir ses semelles ferrées. Alors il dira au bonhomme :

— Eh ben, vieux! comment ça va ce soir?

— Ça va bien! répond le grand père d'une voix cassée, et vous autres, avez-vous fait les pommes de terre aujourd'hui?

— Ah! ah! reprend le garçon en ricanant avec une lourde indulgence, c'est pas le moment, bonhomme; nous avons fait le premier labour au Clos-Richard.

Et il s'en ira se mettre à table avec les autres.

Parfois un incident survient; tout en soupant, la conversation s'anime d'une manière fâcheuse.

— Je te dis, mon gas, qu'épousera la Françoise, entends-tu? Je sors de donner parole au père; c'est une bonne affaire. Je m'âche pas mal que tu sois un monsieur! Paq'que j'ai fait la bêtise de te fourrer six mois chez un avoué, pour t'a prendre à plaider, usque tu n'as appris à lire qu'un tas de balivernes. T'épousera la Françoise, où j'y perdrai mon nom de Claude Bieneuré Plantard!

C'est le maître qui parle, en s'adressant au fils cadet, jeune homme pâle et imbu des principes de la ville.

— Et pourquoi donc, ajoute la maitresse, qu'i n'prendra pas la Françoise une honnête fille du bon Dieu, que ça travaille comme un castor, et qu'c'est rangé comme un carre d'ognons?

— Pourquoi qu'elle est bossue? réplique le fils d'un ton sorniois. J'aime Pierrette.

— La Pierrette! une donzelle qui n'a que les dix doigts de la main! une feignante, qui se chauffe au soleil toute la sainte journée, et qui se pavane, le dimanche, avec des bonnets de tulle....

— Laissez-le faire ce petit, s'il aime la Pierrette...

C'est la voix tremblante du vieux, qui vient de s'élever en faveur de son petit fils.

— Allons, père La Baume! chauffez-vous donc! interromp le maître avec mauvaise humeur; vous dites ça, parce que le père de c'te Pierrette vous a payé la goutte après la messe! Deux fameux vieux bams bocheurs que vous faites!

la rentrée de don Carlos en Navarre, nous pouvons assurer que le prétendant a été dans l'impossibilité d'opérer le passage de l'Ebre, à cause de la position de Lorenzo qui se trouve entre les factieux et ce fleuve. (J. de Paris.)

— On écrit de Bayonne, 27 octobre : Hier, à minuit, a été apportée, par exprès, la nouvelle que le prétendant lui-même est rentré dans la province d'Alava.

Dépêche télégraphique.

Bayonne, 27 octobre.

Espartero annonce qu'après avoir rejeté don Carlos sur Quitanar le 15, il marchera le 16 sur Salas, pour empêcher Zariateguy de le rejoindre, le repoussera sur Montés de Oca, et, laissant Lorenzo à sa poursuite, il reviendra sur les traces de don Carlos, qui se dirigeait sur l'Ebre.

On écrit de Logrono du 21 que la veille Zariateguy avait passé l'Ebre à Revenga, et que Lorenzo était le 19 à Belorada. Don Carlos était le même jour à Santa-Inés, suivi par Espartero. Ces détails sont confirmés par des déserteurs.

Cabrera avait toutes ses forces à Arès, pour arrêter Orad, qui était à Castellon de la Plana, le 20, occupé à réunir l'artillerie, pour commencer le siège de Cantavieja.

Cette dépêche reproduit les nouvelles que nous avons données il y a trois jours, sur les mouvements des deux armées, jusqu'à la date du 21 octobre, et elle ne fait rien connaître de nouveau sur la marche de don Carlos dans la direction de l'Ebre. (Débats.)

Bayonne, 28 octobre.

On apprend à l'instant que le prétendant a passé l'Ebre par les incartaciones, le 24 à Traspaderna. Cette nouvelle paraît être officielle.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 30 octobre :

S. M. le roi, accompagné de L. A. R. le prince héritaire, le prince Frédéric des Pays-Bas et le prince Albert de Prusse avec L. A. R. mesdames les princesses leurs épouses, ainsi que du prince Alexandre et de la princesse Sophie, a assisté hier au matin, pour la première fois depuis la mort de S. M. la reine, d'éternelle mémoire, aux exercices du culte; le révérend M. Bermond, prédicateur de la cour, qui avait fonctionné, avait choisi pour texte les paroles de l'apôtre Paul dans sa lettre aux Romains, chap. II, verset 29, dernière partie : *« Dont la louange ne vient pas des hommes, mais de Dieu. »* Ce texte a fourni au prédicateur l'occasion de dépeindre, avec l'éloquence qui lui est naturelle, les vertus et l'aimable caractère de la souveraine dont toute la Néerlande porte le deuil, et d'adresser de véritables paroles de consolation à S. M. le roi, à son auguste famille et à la multitude immense de fidèles qui assistaient à cette solennité.

On apprend avec satisfaction que S. A. R. la princesse Albert de Prusse passera une grande partie de l'hiver auprès de son auguste père. (Handelsblad.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 2 NOVEMBRE.

La cour de cassation, chambres réunies, dans son audience du 30 et 31 octobre dernier, avait à s'occuper d'une affaire de haute importance sur le désaisissement en matière de faillite, le ministre des finances demandeur, et les syndics de la faillite de Valensart et comp<sup>te</sup>, de Dinant, défendeurs. La cour de cassation avait rendu quatre arrêts, et décidé que le désaisissement en matière de faillite n'avait lieu qu'à compter du jour du jugement qui en proclame l'existence. L'une de ces affaires avait été renvoyée devant la cour d'appel de Bruxelles (audience solennelle); cette cour persista dans sa précédente jurisprudence, en faisant remonter les effets du désaisisse-

— Eh bien ! eh bien ! quoi donc qu'il digère là, reprend à son tour la maîtresse. Est-ce qu'il n'ira pas se coucher aujourd'hui ?

— A-t-il eu sa soupe ? demande le maître.

— Sa soupe et deux gardons frits que le jardinier du château nous a fait cadeau pour lui. C'est ça qui prend bavard. Allons mon bonhomme, au lit.

Et le grand père gagne son lit, sans répliquer. Et croyez bien cependant que ce lit est le meilleur de la maison, bien blanc et bien brossé tout exprès par une fille de service.

Le paysan n'a pas l'âme dure, mais rude. Il est exclusif, indifférent à ce qui est accessoire ou inutile. Nous ne finirons pas, si nous voulions ajouter à ces deux traits tous ceux qui nous reviennent en foule à la mémoire. Par exemple, il y aurait beaucoup à dire sur la prétendue finesse du paysan.

Cette finesse ne repose que sur son ignorance des occasions où il est reçu d'être généralement de bonne foi. Souvent elle est provoquée par quelque sottise qui lui a échappé dans un marché, dans une affaire, et qu'il tient à réparer. Presque toujours elle prend sa source dans le sentiment d'infériorité qui ne cesse d'agiter le paysan, et dans la conviction qu'il est que celui qu'il appelle un bourgeois songe perpétuellement à exploiter sa simplicité.

Etes vous égaré dans les sables de la Sologne ou dans les terres du pays Chartrain ? Pour peu que vos bottes soient fines et votre cheval étriqué, ne demandez pas votre chemin à ce paysan, debout sur la limite de son champ, ou derrière la demi-porte de sa chaumière, et qui vous regarde avec un sourire niaisement goguenard; il commencera par ne pas répondre, et si vous insistez, il finira par vous dire : Le chemin pour aller à la grande route !... ah ! monsieur !... Vous l'avez mieux que moi !

Et vous aurez beau faire; il est fin, vous ne l'attraperez pas, c'est-à-dire qu'il vous faudra chercher vous-même, et passer la nuit à la belle étoile, si vous ne pouvez vous passer d'un renseignement aussi simple et aussi peu coûteux.

Mais j'ai hâte de terminer ce croquis par une anecdote qu'il Penrichit, à mon sens, d'un bon coup de pinceau.

Je ne vous ferai pas aujourd'hui un portrait plus détaillé de mon grand oncle, feu M. Davignon. Tel que je l'ai connu, c'était un beau vieillard, un peu brusque, un peu têtu, mais bon, loyal, ferme et juste, n'ayant conservé aucun regret de ses actions passées, usant largement d'une fortune gagnée avec son travail et son génie; car c'était un homme de génie, ma foi ! inventeur s'il en fut, mécanicien consommé, du reste homme aux mœurs simples et droites, occupé à ses heures, se reposant de même, sachant vivre, buvant bien en parlant à son aise. Or voici, à propos d'une discussion sur les paysans, le trait qu'il nous raconta un jour, entre la poire et le fromage.

ment à l'époque de l'ouverture de la faillite. Cette décision qui avait alarmé le commerce a été déferée de nouveau à la cour de cassation par M. le ministre des finances. Mes. Verhaegen et Creindl, avocats du demandeur, ont développé les moyens à l'appui du pourvoi. M. Sainfourche L'aporte a plaidé pour les défendeurs. M. le procureur général Leclercq, dans un réquisitoire remarquable, a pleinement adopté les moyens invoqués à l'appui du pourvoi et la cour de cassation a prononcé le renvoi de la cause devant la cour de Gand. D'après notre organisation judiciaire, cette cour n'aura qu'à appliquer la loi après l'interprétation législative des chambres.

LIEGE, LE 3 NOVEMBRE,

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nous avons déjà fait pressentir notre opinion sur l'utilité et l'opportunité de la proposition faite par M. Wasseige dans une des dernières séances du conseil communal. Tout en rendant hommage à l'intérêt que porte M. Wasseige à la prospérité d'un établissement aussi important que celui de l'université de Liège, nous ne saurions accorder notre approbation à la mesure qu'il sollicite en faveur de cette institution de l'état. M. Wasseige demande au conseil de décider que les élèves, qui auront subi l'examen de capacité sur les objets enseignés dans les écoles moyennes, recevront gratuitement l'instruction universitaire, pourvu qu'ils fréquentent assidument les cours; c'est-à-dire que la commune acquittera pour eux les différents cours; de sorte que les élèves de l'université de Liège n'auroient à payer que le recensement annuel qui n'est que de 15 francs. On a, dit-on, acquis la certitude que la plupart des professeurs sont disposés à renoncer au produit des inscriptions, moyennant une somme annuelle fixe et invariable. Une proposition semblable nous paraît devoir provoquer des objections sérieuses et rencontrer de grands obstacles.

Et d'abord, il faudrait que les quarante-six professeurs de l'université consentissent à signer le pacte, et que tous tombassent d'accord sur la quotité de la somme à fixer pour les dédommager de la perte des inscriptions. Or, cette hypothèse se réalisera difficilement. La part des professeurs dans le produit de ces inscriptions varie d'après le nombre des leçons données par chacun d'eux et d'après la nature des matières qu'il enseigne. Il en est qui reçoivent de 2000 à 2500 francs, d'autres qui ne prélèvent sur la masse totale que 600 à 800 francs. A quel taux fixera-t-on maintenant la somme qui constituera le revenu fixe et annuel qu'on voudrait leur assigner, en cas de renonciation, de leur part, au produit des inscriptions? Le portera-t-on à 3000 francs? La somme sera-t-elle la même pour chaque professeur, qu'il donne un cours semestriel ou annuel, obligatoire ou non obligatoire, secondaire ou principal? Etablira-t-on une distinction entre les professeurs et les lecteurs? Entre les lecteurs et les agrégés? Sur quelles bases reposera cette distinction et quel sera le mode de répartition qu'il faudra adopter? Autant de questions, autant de difficultés. Si vous placez tout le personnel du corps enseignant sur la même ligne, vous ferez chose préjudiciable à la science; vous risquez d'affaiblir l'activité, l'émulation, et vous accorderez au mérite naissant, mais non encore constaté, ce qu'il faudrait uniquement réserver pour le talent réel et reconnu de tous. Si vous procédez par catégories et divisions, l'amour propre, la vanité, l'intérêt réclameront contre les classifications que vous adopterez, et le traité que vous proposez sera infailliblement repoussé par quelques-uns, et peut-être par la plupart des membres de l'université.

Mais dans la proposition qu'on parvient à s'entendre de part et d'autre, que les professeurs consentissent à renoncer au produit des inscriptions, leur serait-il libre d'accepter les propositions du conseil municipal? Salariés par l'état, placés exclusivement sous la dépendance de l'état, fonctionnaires de l'état, peuvent-ils, à volonté, changer leur condition,

Mon grand oncle n'avait pas toujours été heureux. Sa première profession était celle de facteurs d'orgues pour les églises, et il trouvait dans ce travail d'assez honnêtes ressources quand arriva la révolution de 93. Or, chacun sait que la fabrication de l'instrument sacré déclina singulièrement à cette époque. En peu de temps, M. Davignon fut donc réduit à l'indigence; aucun art libéral ne prospérait, et bien de fois ma grand tante emporta en pleurant les couverts d'argent, les flambeaux dorés, les bijoux et le linge dans son tablier, pour les vendre à bas prix, et soutenir ainsi l'existence de la famille.

Quand tout fut épuisé et qu'on en fut aux expédients, madame Davignon se souvint qu'il lui restait, de son bien particulier, un bordage de quelques perches en Picardie, et elle écrivit au métayer, car le paysan établi sur ce carré de terre ne pouvait s'appeler un fermier, de vendre sa propriété au prix qu'il en trouverait. En même temps, elle exprima le désir que l'acheteur lui envoyât quelques provisions de bouche et surtout de la farine.

En effet, on était au fort de cette affreuse disette qui envahit si cruellement et si assiduellement la crise révolutionnaire. Le peuple sortait du club ou du spectacle des enrôlements volontaires; pour faire écho à la porte des boulangers. On distribuait deux onces de pain à chaque individu, et ma grand tante qui était enceinte alors, en recevait une magnifique ration de quatre onces. Le pain était une friandise; on n'en voyait que sur les tables des généraux ou des représentants, on en était volontiers servi au dessert comme au douzième siècle; et quand on traitait ses amis en grande cérémonie, c'était un luxe particulier que de mettre du pain avec les serviettes.

On peut donc se faire une idée de l'impatience avec laquelle M. et Mme. Davignon attendaient la réponse à leur lettre. Hélas ! elle tarda tant et tant qu'il fallut bien, de guerre lasse, renoncer à cet espoir. Et n'était-ce pas en effet une présomption par trop hardie, une illusion ambitieuse, un rêve insolent, que de compter, à cette époque, sur de l'argent et sur du pain ? La famille fut donc trop heureuse d'obtenir un logement gratuit dans les bâtiments de l'ancienne douane à Bercy. Il n'y avait plus de barrières; on sait qu'elles avaient été brûlées par le peuple. Néanmoins, c'était là, sur ce qui de la Répée, que Robespierre et ses amis venaient, loin du centre et des témoins, abjurer la sobriété spatiale, savourer les plus fines matelottes, les plus appétissantes fritures, déguster les meilleurs vins de France, passer du dîner au festin, du festin à l'orgie et manger du pain.

Car ils avaient du pain; et, après boire c'était une des joies de leur fête que se mettre aux croisées et d'en jeter au peuple amassé autour de la maison. Des gens honorables des familles distinguées y envoyaient leurs enfants de bon loin et le fils de mon grand oncle, présent à sa narration, il ajoutait qu'il était grandement sévèrement quand il n'en rapportait pas assez. O misère !

accepter en même temps, et sans y avoir été légalement autorisés, un salaire de l'état, et un traitement de la commune? Et quand ils le pourraient, le voudraient-ils? Quelle serait leur position en cas de dissidence entre le gouvernement et l'administration municipale? Placés entre des prétentions, quelquefois opposées; ne chercheraient-ils point, au détriment de la science, au détriment de la liberté de conscience et d'opinion, à ménager leurs intérêts respectifs, et ne s'exposeraient-ils point par là à des reproches qui pourraient les déconsidérer, surtout aux yeux de leurs élèves? Le gouvernement, de son côté, tolérerait-il l'immixtion des conseils municipaux dans l'enseignement universitaire, au point de rendre tous les professeurs tributaires de la commune? Approuverait-il ce changement dans le mode de rétribution, déterminé par la loi, et la manifestation seule d'une opinion contraire, ne suffirait-elle pas pour rendre impossible la mise à exécution du projet nouveau?

Si M. Wasseige avait réfléchi à toutes les conséquences de sa proposition, il est probable qu'il ne l'aurait point faite. Nous reconnaissons volontiers avec lui qu'un enseignement gratuit eût offert un immense attrait, et que, dans la supposition qu'il pût exister, il ferait sensiblement augmenter le nombre des élèves. Mais les charges qu'il imposerait à la commune seraient-elles compensées par les bénéfices qu'il rapporterait aux habitants de la ville? L'augmentation d'impôts qui en résulterait pour tous ne serait-elle pas plus onéreuse que l'extension d'une consommation plus forte ne serait favorable à quelques-uns? Considérée sous le rapport d'un accroissement de revenus pour la caisse municipale, la proposition de Monsieur Wasseige ne saurait trouver de défenseurs. Le chiffre du budget serait plus élevé de 100,000 francs, annuellement, et cette dépense serait complètement improductive. Et cependant le budget est déjà assez lourd. Aussi ne conseillons-nous pas à l'autorité d'établir de nouveaux impôts, pour favoriser le développement d'une institution très précieuse pour la ville, sans doute, mais à la prospérité de laquelle on pourrait contribuer par d'autres moyens beaucoup plus faciles.

Ces moyens nous les avons exposés dans un précédent article. Ils consistent dans l'institution de pédagogies, dans la création de bourses, et dans la distribution de récompenses honorifiques aux élèves qui auront été jugés dignes de cette distinction par le corps universitaire. Nous insisterons particulièrement sur l'établissement de pédagogies. En les fondant sur les mêmes bases que l'on a adoptées à Louvain, le conseil municipal enrichirait la ville d'une nouvelle institution d'utilité publique; et resterait en possession d'un établissement dont les revenus suffiraient, au bout de quelque temps, pour couvrir les dépenses de première création et les frais d'entretien. Appliquée à une création semblable, la somme de cent mille francs, que l'on demande maintenant comme subside supplémentaire en faveur des professeurs, ne constituerait point un capital à fonds perdu, mais produirait même un intérêt assez considérable pour pouvoir figurer comme article de dégrèvement au budget de la commune, déduction faite des dépenses nécessaires pour l'entretien de l'établissement.

Nous appelons vivement l'attention du conseil communal sur les considérations qu'on précède et qui empruntent une nouvelle force, qu'on ne l'oublie pas, de l'exemple déjà donné par la ville de Louvain. Tous les pères de famille, qui attachent du prix à une instruction solide, à une surveillance sagement exercée sur la conduite de leurs enfants, et à l'organisation d'un enseignement économique, applaudiraient à cette œuvre. Les professeurs de notre université verraient à leur tour, avec une satisfaction marquée, l'établissement d'une pédagogie à Liège, certains de pouvoir lutter alors avec plus de succès contre la concurrence des institutions privées, pourvu que l'admission des élèves à la pédagogie fût soumise aux conditions que nous avons posées dans notre précédent article. Espérons que cette pensée trouvera dans le conseil communal un organe éclairé qui puisse la développer dans toute son étendue et en faire apprécier la haute utilité.

Et voilà où l'on en était, quand madame Davignon mit au monde une petite fille. Un enfant, dans de pareilles circonstances, n'était pas un bienfait de Dieu. On mit tout en œuvre, on sacrifia le nécessaire pour faire face aux frais d'accouchement, et quand tout fut terminé, la famille se trouva privée de ses dernières ressources, et augmentée d'un nouveau membre.

Ce fut positivement à cette époque, et pendant qu'un sentiment amer du présent s'appuyait la cruelle comparaison du passé, le souvenir délicieux et fantastique de toutes les réjouissances du baptême au bon vieux temps, ce fut alors qu'un beau jour on entendit rudement frapper à la porte d'un bas. On courut bien vite, et une sorte de voltigeur se présenta, en demandant si c'était bien là que demeurait madame Davignon. On le fit attendre, sans s'expliquer le motif qui pouvait l'amener. Alors cet homme alla vers sa voiture, qui était une petite carriole d'osier, croûtée jusqu'à l'impériale; puis on le vit revenir chargé de deux sacs, l'un assez grand qui portait sur sa tête, l'autre fort petit qui lui tenait à la main, de plus il roula avec son pied une assez volumineuse barrique.

Tout le monde était descendu, et chacun ouvrait de grand yeux.

— C'est de la part de maître Duval, le métayer de Pomme-Rond, dit cet homme avec un vigoureux accent picard et en remettant quelques papiers à ma grand tante.

A ces mots une indélébile émotion de joie fit battre en secret tous les cœurs. Cependant madame Davignon parcourait les papiers. Ils constituaient en un acte de vente, passé en faveur de maître Duval lui-même, qui avait acheté le bordage, et le payait argent comptant. Plus une lettre du métayer, qui se bornait à accuser l'envoi des écus d'une barrique de porc frais et d'un sac de farine !

Le contenu du petit sac était bien conforme à l'état de vente; il était de mille à douze cents francs. C'était le tiers de la valeur du terrain. Mais l'argent était si rare alors! douze cents francs à cette époque! douze cents francs tombant au milieu de cette famille exténuée de privations! abandonnée de toute espérance! C'est bien plus qu'on n'en eût demandé! C'était douze cents francs plus qu'on n'attendait! Et, comme si elle voulait réparer l'injustice des temps, et dissimuler le déficit d'un marché qui n'était déjà que trop beau, le généreux paysan envoyait ce magnifique pot de vin! du porc et de la farine, de la viande et du pain !

Je laisse à penser l'ivresse, les transports, la reconnaissance! Tout le monde se jeta sur le sac, on embrassa le voltigeur, on lui donna un écu de six francs pour boire, et on le chargea de tous les témoignages les plus expressifs d'enthousiasme, pour qu'il les transmit au noble, au digne paysan. Un seul regret et empouissant l'allégresse générale, c'était que l'homme des champs n'en eût pas plus, pour voir et entendre les tenants d'un marché qui n'était que trop beau, on pourrait un jour le remettre, lui lire à lui-même. Ah ! sans doute, on pourrait un jour le remettre, lui lire à lui-même combien on sentait vivement sa belle conduite, et lui faire com-

Après une discussion longue et approfondie, la chambre des représentants a maintenu son premier vote, dans la question des draps français. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'émettre notre opinion sur le projet ministériel présenté dans la session dernière, nous avons dit qu'il nous semblait passer trop brusquement de la prohibition absolue à un droit trop peu élevé. Il serait à désirer que les résolutions ultérieures de la chambre modifiassent les dispositions qu'on croira devoir prendre dans le sens que nous avons indiqué.

Le vote de la chambre est un acte fort remarquable. Certes on n'accusera point la majorité de notre législature de sympathiser bien vivement avec la liberté du commerce; elle montre au contraire des tendances tout à fait opposées, et cependant elle vient de décider que la prohibition des draps français ne sera point maintenue. C'est que la vérité finit par triompher, et par s'emparer des convictions, malgré les efforts des intérêts particuliers coalisés contre elle.

La discussion à laquelle la chambre s'est livrée a été fort intéressante; la matière a été traitée sous toutes ses faces, et la majorité a été mise à même de voter en connaissance de cause. Toutes les dénégations de la minorité n'ont pu détruire l'effet des chiffres qui ont été produits par les adversaires de la prohibition. Malgré tous les sophismes, on n'a point réussi à obscurcir la vérité. Il reste vrai que des commissaires belges ont été envoyés à Paris pour demander des modifications au tarif des douanes françaises. Que les demandes faites par la Belgique n'aient point été accueillies; que les changements opérés dans la législation douanière de nos voisins, n'aient point été aussi considérables que nous le désirions, cela est également vrai; mais encore est-il que ces changements ont influé heureusement sur nos exportations, et qu'ils ont produit, entre autres, sur un seul article, celui des toiles, une augmentation de vente, qui s'élève, pour une seule année, à près de quatre millions. — Tels sont les faits restés debout après de longs débats, et qui ont entraîné la résolution de la majorité.

La plus belle part du triomphe revient à M. Lebeau, qui, dans un discours remarquable sous plus d'un rapport, a prouvé mieux que personne que nos exportations vers la France ont pris une grande extension, par suite des dernières modifications faites par la France à ses réglemens de douanes; il a également rappelé, par divers exemples, que la France sait parfois sacrifier ses intérêts matériels à son orgueil national, à sa dignité, même à sa susceptibilité, et qu'en laissant subsister dans nos lois une disposition hostile à son commerce, on s'exposait à des représailles de la part de ce pays, qui n'hésiterait pas à y recourir, quand même ses intérêts matériels devraient en recevoir des atteintes. Dans ce même discours, M. Lebeau a démontré l'inefficacité des amendemens proposés par MM. Verhaegen et Demouceau, et nous ne craignons pas d'exagérer en affirmant que ce sont les paroles de cet orateur qui ont exercé une influence décisive sur la question.

Nous n'avons pas vu sans surprise figurer au nombre des défenseurs du privilège et de la prohibition, MM. Meeus et Coghien, directeurs de la Société Nationale. Que le *Courrier Belge* vienne encore, après cela, nous dire que ses patrons sont les hommes du progrès par excellence, et les économistes les plus éclairés du pays!

On lit dans le *Belge*:  
« Les amateurs d'une grande muraille chinoise pour protéger les consommateurs belges contre les fourisseurs étrangers, viennent d'essayer une première défaite. Nous aurons un droit protecteur, impôt que lèveront les industriels indigènes, sur les consommateurs indigènes, mais impôt nécessaire provisoirement pour ménager une prudente transition à la liberté. Espérons du moins que la protection sera graduellement abaissée jusqu'à extinction. La prohibition, en favorisant la fraude, est tournée contre l'industrie même, qui l'invoquait à son profit.

prendre à quel point l'honorait cette action, dont un habitant de la ville eût été mille fois incapable.

Oh! quel bonheur! Mon grand oncle porta lui-même la farine au boulanger, lui pétrir devant ses yeux et mit la main à la pâte; il enfourna lui-même, il se noircit de braise s'avoua de fumée, et retira lui-même ses beaux pains dorés, et les emporta lui-même.

Pendant longtemps; M. et Mme Davignon conservèrent le souvenir de cet événement pendant longtemps il n'eût pas fallu, devant mon grand oncle, médire d's paysans; il eût alors relevé sur son front chauve sa double paire de lunettes, et nous eût dit, d'un ton à ne pas souffrir de répliquer:

— Vous êtes un arlequin! (C'était son mot.) Vous posez en système général ce qui ne peut être qu'une exception; et puisque vous pouvez votre opinion avec des contes, écoutez mon histoire.

Et il nous eût invariablement raconté ce que je viens de vous conter. Et tant ans après il le racontait encore à qui voulait l'entendre. Alors il était remonté sur la roue de la fortune; inventant toujours et travaillant toujours, il avait fini par confectonner une machine à filer de l'or; il s'en était occupé avec un soin minutieux, il avait acquis la clientèle de tous les bijoutiers et orfèvres les plus achalandés. L'aisance était donc revenue rapidement, et la famille s'était fixée du côté de la rue Transonain. Mais grand oncle était propriétaire de la maison qu'il habitait, et il y menait la vie large et confortable du bourgeois de l'ancien régime. Souvent il nous recevait chez lui, nous autres ses petits enfans; nous nous plaçons joyeusement autour de cette bonne table hospitalière, et nous prenions volontiers le goût de cette existence sans luxe, mais complète et paisible, dont toutes les joissances sont intérieures.

Je vois encore la simple et grande figure de M. Davignon, le créateur et le patron de tout ce bien-être. Il portait de bonnes culottes noisettes, de longs bas gris à côtes, qui montaient au-dessus du genou, une large et noble veste ornée de vastes poches, où reposaient d'un côté sa tabatière ronde, de l'autre son mouchoir; puis, sur le nez, sa complication de lunettes à quadruple charnière, et sur sa tête blanche un bonnet de coton. Car il avait pris en haine toute autre coiffure, et conservait un fiel irrépressible contre les casquettes de loutre, dont les nombreux partisans avaient l'air, selon lui, d'être coiffés d'une éponge.

Un soir, en 1826, M. Davignon racontait cette histoire, au dessert à l'intention d'un nouveau venu, et témoignait tout son regret de n'avoir jamais pu remercier lui-même le brave homme qui lui avait rendu cet important service. Il convenait bien qu'un fond d'envie de l'argent était une action simple, bien rare pour l'époque, et que le pot de vin de farine et de viande était le résultat d'une coutume jadis usitée, mais encore une fois, à cause de l'époque et en raison du concours de cir-

Le colonel d'artillerie Wittert, vient de partir pour Saint-Etienne, chargé d'une mission qui a pour but de prendre tous les renseignements nécessaires à l'établissement d'un atelier d'armes de guerre, que le gouvernement belge se propose d'ériger à Liège; on ne pouvait charger un homme plus capable que le colonel Wittert d'une mission aussi délicate.

Le sénat est convoqué pour mercredi 8 novembre, à deux heures.

M. Depuydt a été élu représentant par le district de Diekirch. Il a obtenu 361 suffrages et son concurrent M. Watlet 265.

Un terrible malheur est arrivé avant-hier sur le chemin de fer de Louvain à Malines. Un des gardes étant tombé d'une voiture a été écrasé sous les roues.

Le dernier convoi n'est arrivé qu'à minuit.  
— On écrit de Londres que le choléra asiatique venait d'éclater dans le faubourg de Londres, appelé Limehouse, et situé à l'Est de cette ville. Déjà trois décès avaient eu lieu le 30 octobre, et ont été signalés officiellement au ministère de l'intérieur.

La cour de Bruxelles par arrêt rendu du 2 novembre, a déclaré l'arrestation du sieur Malafosse arbitraire, ordonné sa mise en liberté immédiate, et condamné le directeur de la maison d'arrêt de Bruxelles comme civilement responsable de tous dommages-intérêts soufferts depuis le jugement.

Aux dernières élections, M. Urban, ingénieur en chef de la province de Namur, s'étant porté candidat au chef-lieu de cette province ainsi qu'à Dinant, M. le ministre des travaux publics l'informa que, s'il était élu, il ne lui serait pas accordé de congé pour siéger à la chambre.

Un cas absolument identique vient de se présenter en France. L'ingénieur en chef du département de la Gironde s'étant porté candidat à Bordeaux, le ministre des travaux publics l'a prévenu que, s'il acceptait le mandat de député, il lui serait donné un remplaçant dans ses fonctions d'ingénieur.

On écrit d'Aix la Chapelle:  
« Les ouvriers et contre-maitres de Crevelt, de Verviers et d'ici sont partis pour la Russie, enrôlés par un conseiller de commerce de St. Pétersbourg, qui est moi non seulement de permissions du gouvernement prussien et de celui des Pays Bas, mais même de recommandations.

Ces ouvriers sont défrayés jusqu'à Hambourg, où ils sont embarqués aux frais de la Russie. Il y a des tisserands, des drapiers, des veloutiers et des teinturiers. Il paraît qu'on leur assure un minimum de 6 roubles par jour, et aux contre-maitres de 10 roubles.

Le gouvernement belge vient d'accorder en due forme au gouvernement français l'extradition du sieur Malafosse, et des époux Strademyder, prévenus de banqueroutes frauduleuses. Des ordres ont été donnés pour les conduire à la frontière de France.

Martin, le fameux chanteur vient de mourir à Ronzière, près de Lyon, chez son ancien ami Ellevion. C'est une perte réelle pour les arts auxquels Martin rendit de grands services. On sait que cette année encore les lauréats du concours de chant au conservatoire étaient tous ses élèves. Ses restes mortels seront transférés à Paris, où ses nombreux amis et ses admirateurs lui rendront encore un dernier hommage.

Mme. D-raucourt, dont les Liégeois ont gardé un si agréable souvenir, a fait son premier début sur le théâtre de la Scala, à Milan, le 14 octobre, dans l'*Ajo nell'imbarazzo*, opéra buffa; elle devait débiter dans l'opéra *I Briganti*, de Mercadante; mais ce compositeur ayant voulu faire quelques changemens à son œuvre, la représentation en a été retardée. Quoique ce changement eût contrarié vivement la débutante, son succès n'a pas été douteux un instant; rappelée cinq fois dans le courant de la représentation, elle est venue recevoir les marques de la satisfaction générale.

constances qui rendaient, d'une part, ce don si parfaitement volontaire, de l'autre, si essentiellement utile, il ne tarissait pas en éloges, et prolongeait ses réflexions, au grand émoi de Madame Davignon, mais à l'immense satisfaction de ma cousine Lucie, qui avait alors quinze ans, et qui est encore aujourd'hui une belle jeune maman, fraîche et naïve à faire plaisir. L'admiration qui transportait ma cousine lui fit oublier la règle du silence imposée aux enfans pendant le repas, et elle s'écria:

— Oh! le bon paysan! S'il était là, je l'embrasserais de toutes mes forces!

Au moment où mon grand oncle allait tancer la jeune fille, pour cette sonne inconvenante, ou entendit sonner à la porte du carré. On ouvrit, et je vous laisse à penser quelle fut la surprise générale, quand on vit entrer un vieux paysan, vêtu d'une grosse blouse, trempé de pluie et crotté jusqu'au harnais. Mais ce fut bien autre chose, quand il se nomma, en découvrant sa tête chauve et blanche, la plus belle tête de vieillard qu'il fut possible de voir.

C'était Duval le métayer, aujourd'hui gros fermier picard, le sauveur, l'ange gardien de la famille!

On peut juger du coup de théâtre. Pauvre brave homme! Il avait fait quarante lieues à pied, par un temps abominable, pour voir, avant de mourir, ceux qui lui devaient la vie, ceux auxquels il avait rendu courage et fortune. Et ces deux vieillards, mon grand oncle et lui, le bienfaiteur et l'obligé, se trouvaient, après un si long temps, tous deux blanchis par l'âge, mais tous deux réunis par cette antique souvenir et par ce lien d'amitié. Quand on lui demanda ce qui avait pu le décider à venir de si loin il répondit qu'il eût été fâché de s'en aller de ce bas monde, sans avoir connu au moins les braves gens qui lui avaient tiré d'embarras. Il était venu à pied, quoique riche, parce qu'il s'attendait à être bien reçu et qu'il n'était pas pressé d'arriver, et voyez l'effet de la bonne volonté quand il s'agit de trouver des amis, il avait seul, et à force de renseignements, découvert l'adresse de mon grand oncle!

Alors ce furent des acclamations d'étonnement, un enthousiasme général. Il avait froid, ses vêtements étaient traversés; on le fit asséoir au coin de feu dans le fauteuil de mon grand oncle, on lui donna pour s'habiller chaudement les culottes noisettes de mon grand oncle, les longs bas gris de mon grand oncle, les gilets, les vestes, les bonnets de coton de mon grand oncle. Quand on l'eût laissé seul, et qu'il eût changé des pieds à la tête, ce fut ma cousine Lucie qui enleva, lit sécher, nettoya ses grossiers habits. On lui servit un copieux dîner. M. Davignon lui fit raison avec le meilleur vin de sa cave, et on le coucha ensuite dans le meilleur lit de la maison.

Le bon paysan paraissait assez reconnaissant de tous ces soins; mais il semblait comprendre qu'ils lui étaient dus, et s'en accommodait assez volontiers. Pendant huit jours on le garda ainsi, on l'entoura de prévenances

## VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestres et échevins, par un arrêté du 2 de ce mois, a ordonné la publication des résultats du concours ouvert à l'occasion de la foire d'automne de cette année.

Deux primes ont été décernées, savoir:

1<sup>o</sup> Pour le meilleur étalon de trait, pure race du pays, au sieur Fréney, d'Heur le Romain.  
2<sup>o</sup> Pour le meilleur hongre idem, au même propriétaire.  
D'après l'arrêté susdit, « toutes réclamations ou révélations concernant la fraude, la simulation ou la collusion éventuelle des personnes auxquelles des primes sont accordées, pourront être adressées par écrit, dans les 48 heures de cette publication, soit au bureau central de police, à l'hôtel de-ville, fait au commissariat du quartier du Nord, rue devant St. Thomas. »  
Liège, le 3 novembre 1837. Le président Louis JAMME.

## THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi 3 novembre, 1<sup>er</sup> débat de Mme. Humbert, 2<sup>me</sup> chanteuse, première représentation de la reprise du NOUVEAU SEIGNEUR, opéra comique en 1 acte.— La première représentation de la COMTESSE DU TONNEAU, comédie vaudeville en 2 actes, par M. Théaulon. — LES DEUX DIVORCES, vaudeville en un acte, par M. Cognard.  
Au premier jour la quatrième représentation du POSTILLON DE LONGUEMEAU.

## PENSIONS.

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le troisième trimestre 1837, sera ouvert à son bureau à partir du 10 novembre courant, et celles à charge de la caisse de retraite pour le même trimestre, à partir du 25 du même mois.

## ANNONCES.

## AU GASTRONOME,

PONT-D'ILE, N° 26,

## Magasin de Comestibles,

TENU PAR

## DUBOIS-AMABLE.

L'on a reçu et l'on sera constamment fourni tout l'hiver de Truffes du Périgord, Poulardes du Mans truffées et non truffées, Chapons et Dindes du Périgord aux truffes, Faisans de Bohême, Perdreaux rouges et Coqs de Broÿère, Jambons de Westphalie, Pâtés et Terrines de Strasbourg, idem de Nérac, idem d'Alençon, Pâtés en croûtes de différents gibiers, Saucissons de toute espèce et Charcuterie à l'instar de Paris, Daubes assorties, Fromages étrangers, Mârons de Lyon, et une infinité d'autres articles trop longs à détailler.

La correspondance étendue de cette maison offre aux consommateurs l'avantage d'avoir toujours des marchandises fraîches et à un prix modéré, recevant ces comestibles de toutes premières mains.

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRES ET ECHEVINS de la commune DE SPA, informe LES CRÉANCIERS de cette commune, PORTEURS DE BILLETS DE CHANCE, que le DIX NOVEMBRE prochain à neuf heures du matin, il sera procédé publiquement en séance du conseil municipal, dans l'une des salles de l'hôtel de ville audit Spa, A UN TIRAGE AU SORT des dits billets, jusqu'à concurrence de la somme de deux mille trois cent vingt huit francs quatre centimes, allouée au budget de l'exercice courant.

SPA, le 26 novembre 1837.  
Le bourgmestre président T. F. HAYEMAL.  
Par le collège, le secrétaire ROSETTE. 2016

et d'attention; et lui ne parlait pas de s'en aller; on eût dit, l'excellent et digne vieillard, qu'il se trouvait au milieu de sa famille. Ma cousine Lucie s'était installée à son service, elle veillait à ses moindres desirs, elle lui faisait la lecture et la conversation, elle était; elle en était jalouse: le père Duval lui appartenait. Le père Duval était si admirable! Et puis, disait-elle, il avait une figure majestueuse, un beau front noble et candide, il ressemblait à Abraham.

Au bout de huit jours, il parla de s'en retourner. On le retint, on insista. A force de prières, on obtint qu'il resterait huit autres jours. Enfin, quand il furent passés, quand on eût bien possédé, bien admiré le bonhomme, quand on l'eût bien reposé, bien réchauffé, bien reconforté, bien promené, bien habillé, toujours avec les culottes noisettes, les bas gris et les bonnets de coton de mon grand oncle, il annonça irrévocablement son départ. Oh! ce fut un jour de deuil pour ma cousine Lucie! Elle apporta les habits du paysan, qu'elle avait séchés et brossés de ses blanches mains, et après un solide déjeuner, le père Duval bien lesté, frais et gaillard, revêtu de sa blouse nette et blanche, le sac sur le dos et le bâton de voyage à la main, commença à prendre congé.

La famille en corps le reconduisit jusqu'au bas de l'escalier, il embrassa tout le monde; ma cousine Lucie avait grande envie de pleurer; la bonne fille: on attendait plus que le dernier adieu du paysan... lorsque avant de partir, chargé des bénédictions générales, il prit à part mon grand oncle et ma grand'tante, et leur dit à demi voix:

— Ah ça, M. Davignon, je suis venu pour une petite affaire. Vous savez, le porc et la farine! c'est soixante francs.  
Mon grand oncle recula de trois pas; ma grand'tante poussa un cri de stupéfaction. Ma cousine Lucie ouvrit des yeux où se peignait l'incrédulité. Je vous fait grâce du débat qui s'ensuivit. Mme. Davignon refusait d'acquiescer cette dette, disant qu'elle n'avait rien demandé.

— Oh! reprit le Picard avec bonté, en tirant un portefeuille sale et déchiqueté, j'ai une lettre.

Et il montra la lettre de ma grand'tante, écrite trente trois ans auparavant, avec la date vendémiaire an III!

— Allons, dit mon grand oncle, dont le cœur simple et artiste se soulevait de répugnance, paie-le et que ça finisse.  
Quand tout fut terminé et que M. Davignon fut remonté chez lui, il s'appuya le dos à la cheminée, levant alternativement ses pieds, comme pour les chauffer, mais en réalité pour se donner une contenance. Bientôt la famille l'entourait et tous les regards se fixèrent sur les aïeux, qui exprimaient le dégoût et le désappointement. Ma cousine Lucie, la première, se mit à s'écrier en joignant les mains:

— Oh Seigneur! mon Abraham!

— Allons, dit brusquement mon grand oncle, qu'on me laisse tranquille, c'est un arlequin.

C'était un paysan, (J. Général de France.)

ALEXANDRE CLOSE,

MARÉCHAL-CARROSSIER, de BRUXELLES, est arrivé à Liège pour s'y fixer. Il a l'honneur d'annoncer au public qu'il a SIX OMNIBUS A VENDRE à des prix très-modérés. Comme il en répond pour UN AN, le paiement ne s'effectuera qu'après ce terme écoulé. S'adresser Quai de la Sauvenière, N° 851, où se trouvent des OMNIBUS à LOUER à raison de 3 francs par jour. 1974

VENTE CONSIDÉRABLE

RASPE ET DE FUTAIE.

JEUDI 9 NOVEMBRE 1837, à 10 heures du matin, M. le baron DE FURSTENBERG, chambellan de S. M. le roi de Prusse, FERA VENDRE A SON CHATEAU D'OBSINNICH, commune de Hombourg, par le ministère du notaire AUSSEMS, de MONTZEN,

105 LOTS DE BEAU TAILLIS,

Essence mêlée, laies et marques dans ses différents bois, et 215 ballivaux marqués dans les coupes de l'année passée, divisés en 31 lots.

ET VENDREDI 10 NOVEMBRE, on se rassemblera à la même heure, au même lieu, pour vendre aux pieds des arbres 14 TRÈS-BEAUX SAPINS, ORMES, MERISIERS, PEUPLIERS DU CANADA et argenté, et autres arbres, propre à tout usage. 1998

MARDI 21 NOVEMBRE 1837, neuf heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

Par devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont Saint Martin, par le ministère de M. RENOZ, notaire en cette ville,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES

ci après désignés, savoir :

- 1er. Lot. UNE PRAIRIE, située commune de HODY, vis à vis le Chauvhe, contenant 5 bonniers.
2me. Lot. UNE MAISON avec JARDIN, située à STEMBERT, arrondissement de Verviers.
3me. Lot. UNE RENTE de 4 frs. 50 c., due par le sieur Parent, de Fozz.
4me. Lot. UNE RENTE de 5 muids 7 setiers, due par M. Vincent Lamarche, de Liège.
5me. Lot. UNE RENTE de 12 frs. 15 c., due par M. Jacquemin, de Flémalle.
6me. Lot. UNE RENTE de 9 frs. 11 c., due par Gilles Riga, des Tawes.
7me. Lot. DIX-SEPT RENTES, dues par divers.
S'adresser pour les conditions de cette vente à M. RENOZ, notaire. 1981

VENTE D'ARBRES

LUNDI 13 NOVEMBRE 1837, A 2 HEURES APRÈS DINER,

M. le baron DE CRASSIER, fera VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, dans ses prairies contigues à sa ferme de FAIME et dans ses prairies et enclos de GÈLLES,

UNE QUANTITÉ DE MARCHÉS

DE PEUPLIERS D'ITALIE, D'ORMES ET D'AUTRES ARBRES,

Très gros et d'une belle élévation propres à tout usage.

Cette vente aura lieu à CRÉDIT par le ministère du notaire JAMOULLE. 2020

8 Actions 120 frs. dont 1 verte gagnant forcément.

1 Action 20 frs.

15 Actions 200 frs. dont 2 vertes gagnant forcément.

AVEC AUTORISATION DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE,

VENTE IRRÉVOCABLE PAR ACTIONS

DE LA

Grande Seigneurie et Château de Weinwartshoff

ET DE QUATRE BELLES TERRES

Taxés juridiquement, suivant acte déposé auprès de la chambre aulique impériale et royale, à UN MILLION 940,300 FLORINS 25 r., valeur de Vienne.

Cette vente contient en outre 25,326 gains accessoires, de florins 100,000, 60,000, 30,000, 20,000, 15,000, 3 de 10,000, 6,000, 2 de 5,000, 4,000, 3,000, 2,000, etc., etc., s'élevant à UN DEMI-MILLION 4,150 FLORINS V. D. V., parmi lesquels

ONZE PRIX D'ARGENTERIE superbe, confectionnée par les plus célèbres artisans, dans le goût le plus moderne, savoir : un brillant service de table de la valeur de florins 30,000; un très beau service de café et thé, avec une toilette pour dames de la valeur de florins 9,000, etc., etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE 20 FRANCS.

L'acheteur de six actions en reçoit deux gratis dont 1 verte, gagnant forcément; et en prenant dix actions pour 200 frs., on obtient 5 gratis dont 2 vertes. Le moindre gain affecté à une de ces actions vertes est 5 florins, mais elles jouissent de l'avantage particulier de participer à un tirage spécial de primes de florins 100,000, 30,000, 20,000, plusieurs de dix mille, etc., etc.

Le tirage aura lieu irrévocablement le 5 janvier 1838, à Vienne, sous la garantie du gouvernement. — En s'adressant à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les actions, le prospectus français, de même qu'à son temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnants, franc de ports.

Ecrire sans affranchir.

VENTE PUBLIQUE

FONDS-RURAUX,

SIS A SÉRAING-SUR MEUSE.

LUNDI 27 NOVEMBRE 1837, à 9 HEURES DU MATIN,

LE NOTAIRE RADELET, de résidence à Ougrée, PROCÉDERA en la demeure de la dame veuve FOSSOUL, cabaretière à SÉRAING,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, DE 23 HECTARES

JARDINS, PRAIRIES ET TERRES,

SITUÉS EN LA COMMUNE DE SÉRAING, Et tenant à des propriétés de la Société des Hauts Fourneaux, de l'Espérance, de MM. Gilon, Chefnay, Dartois, Loutot, Marie de Fraiture et autres.

Ces héritages seront d'abord exposés partiellement, ensuite réunis en masse. Il sera facultatif aux acquéreurs d'obtenir des facilités au sujet du paiement.

S'adresser en l'étude à OUGRÉE pour la communication des titres, du plan figuratif et du détail des immeubles à vendre. 2017

VENTE D'IMMEUBLES,

SITUÉS

A BARVAUX-CONDROZ,

PRÈS HAVELANGE, POUR SORTIR D'INDIVISION.

Il sera procédé le MERCREDI 8 NOVEMBRE prochain, à neuf heures du matin, par le ministère du notaire PETERS, et au domicile de la dame veuve HODY, à Barvaux-Condroz, A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES suivants, situés audit lieu, et communes environnantes :

1. UN CORPS DE FERME,

avec environ CINQUANTE BONNIERS METRIQUES de JARDIN, VERGERS, PRAIRIES, TERRES LABOURABLES, ET TREUX.

2. UNE MAISON DE MAITRE, bâtie en pierres et couverte en ardoises, ayant trois places, cabinet et lavoir au rez de chaussée, et six chambres à l'étage, avec bâtiments divers, tels que grange, écurie, remise, fournil, etc., etc., beau jardin, prairies arborées de la contenance d'environ deux à trois bonniers.

Plus DEUX PIÈCES DE TERRE, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS.

3. UNE PRAIRIE ET TERRAIN, situés au Champ du Bois, de la contenance d'environ HUIT BONNIERS.

4. DIVERSES PIÈCES DE PLANTIS ET BOIS, de la contenance d'environ 10 BONNIERS.

5. UN ENCLOSE, situé en lieu dit sur le Bois, commune de Barvaux, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS.

6. Enfin PLUSIEURS RENTES en argent et en nature, très bien hypothéquées.

NOTA. La plupart des terres sont de très bonne qualité, et l'une d'elles, située en lieu dit Martinmont, audit Barvaux, contient selon la notoriété publique, une mine de houille, dont on pourrait tirer un grand avantage dans ce pays, où le besoin s'en est toujours fait sentir.

On accordera de grandes facilités pour le paiement, et l'on pourra, au gré des amateurs, faire plusieurs lots des parcelles situées dans les environs de Barvaux.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. PETERS, notaire à HAVELANGE, dépositaire de la carte figurative, etc., etc. 1951

A VENDRE de gré à gré dans les grands BOIS de LOSANGE près de BASTOGNE, appartenant à M. le Baron VANDENS-TEEN DE JEHAY, gouverneur de la province de Liège,

UNE QUANTITÉ D'HECTARES DE BOIS

ESSENCE DOMINANTE DE HÊTRES, FUTAYE, ET RASPE, De 30 à 40 ans, par cordes ou sur pied.

S'adresser pour connaître les prix et conditions à M. SIVILLE père, à BASTOGNE, où à M. GILMAN, secrétaire de la chambre de commerce à LIÈGE, et pour voir le bois au garde forestier au château de LOSANGE. 1988

BOURSES.

PARIS, LE 31 OCTOBRE.

Table of market prices for Paris, Oct 31. Includes items like Cinq pour cent (109 45), Trois pour cent (81 45), Act. de L. B. de Fr. (99 15), Esp. Ardois (20 7/8), Esp. D. diff. à int. (6 1/4), Dt. pas. à int. (4 1/2), Belg. Empr. 1832 (163 1/2), Banque de Belg. (1470 00).

LONDRES, LE 31 OCTOBRE.

Table of market prices for London, Oct 31. Includes items like 3 p. consolidés (93 1/8), Bel. m. 1832 C. D. (104 1/2), Holl. Dette active (53 5/8), Portugais 5 p. c. (32 1/2), Id. 3 p. c. (22 1/2), Espagne. Cortés (49 5/8), Différées (6 5/8), Passives (4 1/2), Russie (40 1/2), Brésil. Empr. 1834 (83 1/4).

AMSTERDAM, LE 1er NOVEMBRE.

Table of market prices for Amsterdam, Nov 1. Includes items like Holl. Dette active (100 3/4), Dito 2 1/2 (53 15/16), Différée (22 5/8), Billet de change (93 1/2), Syndic. d'amort. (26 1/2), Soc. de comm. P. B. (161 3/4), Russie, H. et C. (104 5/8), 1829, 5 (829, 5), Inscr. au gr. livre (66 7/8), Certif. à Amst. (96 7/8), Pologne. L. B. 500 f. (135 3/4), Lots de Rd. 50 f. (112 1/2), Espagne. E. Ard. (19 13/16), Dito grd. (20 1/2), Dette diff. anc. (20 1/2), nouv. (20 1/2), passiv. (20 1/2), Autriche. Métal. 5. (100 1/2).

ANVERS, LE 2 NOVEMBRE.

Table of market prices for Antwerp, Nov 2. Includes items like ANVERS. Det. active (106 1/2), Det. diff. (47 1/2), Emp. de 48 mill. (101 7/8), Holl. Dette active (53 5/8), Rente rembours. (97 1/4), AUTRICHE. Métaill. (104 5/8), Lots de fl. 100. (22 1/2), de fl. 250. (428 1/2), de fl. 500. (117 1/2), Polog. Lots fl. 300. (117 1/2), fl. 100. (136 1/2), BRÉSIL. E. à L. 1834 (86 3/4), ESPAG. Empr. 1834 (20 1/2), D. diff. 1834 (20 1/2), Dit. p. 1834 (20 1/2), Dette diff. (6 5/8), NAPLES. Cert. Falc. (92 1/2), STAT-BO. Lev. 1832 (100 3/8), à An. 1834 (98 1/2).

CHANGES.

Table of exchange rates. Includes items like Amst., c. jours (114 av.), Rotterd., Idem (114 av.), Paris, Idem (118 av.), Lond. 2 mois (518 00 p.), Lond. p. Estr. c. j. (40 1/4), 2 mois (40 1/4), 3 mois (36 1/2), 3 mois (35 5/8), Bruxelles et Gand (118 1/2).

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 2 NOVEMBRE 1837.

Il s'est fait peu d'affaires aujourd'hui en Active Espagnole. Ardoin ouvert 20 et resté 20 cours au comptant. Primes à un mois 20 1/4 dont 1 clo A. Primes au 9/10 courant 20 1/4 0/10 dont 1/4 0/10 papier.

BRUXELLES, LE 2 NOVEMBRE.

Table of market prices for Brussels, Nov 2. Includes sections for FONDS BELGES ET ÉTRANGERS (Dette activ 2 1/2 (53 3/4), Emp. Rotsch. (101 3/4), Fin. cour. (22 5/8), 1836, 4 1/2 (92 3/4), Fin. cour. (22 5/8), E. de la ville 1832 (40 1/2), Holl. Dette active (53 5/8), Rente domaniale (20 1/2), AUTRICHE. Métaill (104 1/2), NAPLES. Falconnet (20 1/2), ESPAG. Dette act (19 7/8), Fin. cour. (22 5/8), pr. 4 m. d. t. (22 5/8), différée 1830 (22 5/8), 1835 (22 5/8), dette passive (22 5/8), PORT. Dona Maria (20 1/2), BRÉSIL 1824 (86 1/2), ROME 1831 (100 1/2), CHANGES (AMST. ct. jours (118 p.), Lond. ct. jours (12 10), PARIS. ct. jours (pair), ACTIONS INDUSTRIELLES (Soci. Gén. en fl. (786 1/2), ém. de Par. (1685 1/2), Société de Com. (141 1/2), Banque de Belg. (142 1/2), H. Samb. et O. (103 1/2), Saut Fourneaux (146 1/2), Charbon. Flénu (178 1/2), Banque Foncière (100 1/2), Ch. H. et W. (22 1/2), Ch. Sclessin (22 1/2), Entrep. Industr. (22 1/2), Ch. Lev. du Fl. (128 1/2), SUITE DES ACTIONS (S. d'Ougrée (222 1/2), S. Sars-Louch. (126 1/2), Cie. de fer. (22 1/2), S. de Vennes (22 1/2), Bat. à V. Anv. (22 1/2), S. St. Léona. (22 1/2), S. Chatelin (134 1/2), S. Verrieres (115 1/2), Ecl. gaz. rés. (22 1/2), S. Raffinerie (22 1/2), Verr. Charl. (22 1/2), Expl. l'Espér. (22 1/2), Des Brasseries (22 1/2), Librairie H. (22 1/2), Typogr. W. (22 1/2), Fabr. Tapis (106 1/2), Fabr. de fer. (22 1/2), Mutual. ind. (112 5/8), C. de Bruges (100 1/4), H. F. Mone (22 1/2), Libr. Méline (22 1/2), S. act. réum. (102 3/8), S. de Fleu. (22 1/2), Ebénisterie (22 1/2), Librairie Sc. (22 1/2), Fab. Pianos (22 1/2), H. F. Borin (22 1/2), Hoyoux (22 1/2), Fabr. de pap. (22 1/2), Lits de fer (22 1/2), CHEMINS DE FER (De Par. à St Ger (22 1/2), à V. r. d (22 1/2), riv. g. (22 1/2), De Mull. à Th. (22 1/2), Gambart (22 1/2), Luxembourg (22 1/2).

VIENNE, LE 25 OCTOBRE.

Table of market prices for Vienna, Oct 25. Includes items like Métalliques, 000 0/10. — Actions de la Banque, 1658 1/2, PORT D'ANVERS. — ARRIVAGE DU 31 OCTOBRE (Le koff oldemb. Anna Catharina, ven. de Bergen, ch. de 1800 waags stockfish et 150 barils huile de foie de morue — Le pleyt belge Jacob, ven. d'Amsterdam, ch. de tabac — Le schooner angl. Lord of the Isles, ven. d'Almera, ch. de plomb — Le schooner danois Christine Marie, ven. de Villanova, ch. de 6452 arbes figues, 79 arbes amandes, 31 paquets roseaux et 30 arbes liège — Le brick français Etiole du Nord, ven. du Havre, chargé de diverses marchandises, parmi lesquelles se trouvent 1315 saumons plomb.), MARCHÉ DE LIÈGE DU 2 NOVEMBRE 1837 (Froment vieux, l'hectolitre (47 1/2), Froment nouveau, id. (46 62), Seigle vieux, id. (42 68), Id. nouveau, id. (41 86).

Imprimerie de J.-Bte. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège